|  |  |
| --- | --- |
| **Consultation virtuelle des Conseillers débutant le 9 juin 2020** |  |
|  |  |
|  | **Document VC/18-F****18 juin 2020****Original: anglais** |

COMPTE RENDU

DE LA

QUATRIÈME SÉANCE

Vendredi 12 juin 2020, de 12 h 00 à 15 h 30

**Président:** M. S. BIN GHELAITA (Émirats arabes unis)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Résultats des discussions tenues le 11 juin 2020 | [VC/DT/1(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S20-CLVC-200609-TD-0001/en) |
| 2 | Rapport sur les progrès réalisés concernant le projet de locaux du siège de l'Union et compte rendu des travaux du Groupe consultatif d'États Membres (Groupe MSAG) sur le projet de locaux du siège de l'Union (suite) | [C20/7](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0007/en), [C20/48](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0048/en) |
| 3 | Dates et durée proposées pour les sessions de 2021, 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil (GTC) de 2020, 2021, et 2022 | [C20/2](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0002/en) |
| 4 | Nouvel indice de l'UIT | [C20/62](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0062/en),[VC/3](https://www.itu.int/md/S20-CLVC-C-0003/en), [VC/14](https://www.itu.int/md/S20-CLVC-C-0014/en) |
| 5 | Liste des candidats aux fonctions de Président et Vice-Président des GTC, des GE et des GEI | [C20/21(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0021/en) |
| 6 | Calendrier des futures conférences, assemblées et réunions de l'Union: 2020-2023 | [C20/37](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0037/en) |
| 7 | Incidences de la pandémie de COVID-19 sur le fonctionnement et les activités de l'UIT | [C20/66](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0066/en), [VC/2](https://www.itu.int/md/S20-CLVC-C-0002/en), [VC/10](https://www.itu.int/md/S20-CLVC-C-0010/en), [VC/13](https://www.itu.int/md/S20-CLVC-C-0013/en) |
| 8 | Clôture de la consultation virtuelle | – |

# 1 Résultats des discussions tenues le 11 juin 2020 (Document [VC/DT/1(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S20-CLVC-200609-TD-0001/en))

1.1 Il est **pris note** du Document VC/DT/1(Rév.2), sous réserve que soient ajoutés les termes "afin qu'une décision soit prise en 2020" dans le texte correspondant au résultat relatif au Document C20/49, afin de préciser la signification pleine et entière (l'intégralité du texte correspondant au résultat figure au § 2.14 du compte rendu de la troisième séance de la consultation virtuelle – Document VC/17).

# 2 Rapport sur les progrès réalisés concernant le projet de locaux du siège de l'Union et compte rendu des travaux du Groupe consultatif d'États Membres (Groupe MSAG) sur le projet de locaux du siège de l'Union (suite) (Documents [C20/7](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0007/en) et [C20/48](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0048/en))

2.1 Le Président invite les Conseillers à reprendre l'examen des rapports figurant dans les Documents C20/7 et C20/48.

2.2 Deux Conseillers se félicitent des travaux effectués par le Groupe MSAG et saluent les efforts déployés pour réduire au maximum les risques qui pèsent sur le projet de locaux du siège compte tenu de la pandémie de COVID-19. La nécessité de s'adapter à la "nouvelle normalité" post-pandémie ainsi qu'à d'autres facteurs connexes doit être prise en compte dans la conception des nouveaux locaux. Un Conseiller demande des éclaircissements quant aux raisons pour lesquelles il est proposé de transférer le solde des fonds au terme du projet sur le Fonds ASHI (Assurance maladie après la cessation de service), et non pas sur le Fonds de réserve, et demande quelles seraient les incidences de ce transfert sur les plans juridique, éthique et économique.

2.3 En réponse à ces préoccupations et à d'autres questions soulevées au cours des discussions tenues la veille, la représentante du Secrétariat fait observer qu'il est encore trop tôt pour prévoir les incidences de la pandémie de COVID-19 sur le projet de locaux du siège; il faudra plus de temps pour mener à bien une évaluation complète de ces incidences. Elle ajoute que des mesures d'atténuation sont actuellement mises en place pour faciliter le retour au bureau, dont certaines pourraient être intégrées dans la conception des nouveaux locaux dans un souci d'hygiène et pour veiller à l'état de préparation face aux pandémies futures. Une liste des incidences possibles sera élaborée avant la prochaine réunion du Groupe MSAG, qui formulera des avis sur les mesures à étudier plus avant, et les évaluations des coûts seront présentées au Conseil lors de sa prochaine réunion physique. Une analyse approfondie du registre des risques sera présentée au Groupe MSAG. Les dépenses prévues et les dépenses effectives sont présentées respectivement dans les Annexes B et C du Document C20/7. Le calendrier de financement prévu au titre de la tranche actuelle et de la tranche future du prêt peut être consulté en suivant le lien figurant au § 3.9 du Document C20/7. Bien que l'évaluation complète concernant la Tour n'ait pas été disponible à temps pour la dernière réunion du Groupe MSAG, elle a depuis été publiée sous couvert d'un document d'information. Le secrétariat apportera des réponses aux questions soulevées par les membres du Groupe MSAG, notamment sur l'option de cession-bail. Une séance d'information à l'intention des États membres aura lieu à la fin de septembre 2020. Enfin, en ce qui concerne la Décision 619, le secrétariat remercie les Conseillers d'avoir appuyé la proposition de modification du point 4 du *décide*, qui vise à autoriser les nouveaux dons et parrainages, à

condition qu'ils n'entraînent pas de coûts supplémentaires pour l'UIT ou ne retardent pas le projet. La date limite pour apporter des modifications à la conception reste fixée à janvier 2021, mais, en fonction de la date de la prochaine session physique du Conseil, il sera peut-être trop tard.

2.4 Le Chef du Département de la gestion des ressources financières indique qu'en raison de la méthode par répartition, l'affectation de crédits en faveur du Fonds ASHI est effectuée dans chaque budget biennal, tel qu'approuvé par les États Membres. Conformément aux normes IPSAS, une étude actuarielle doit être menée à bien afin de prévoir les engagements à long terme à cet égard.

Conformément à la Décision 5 de la Conférence de plénipotentiaires tenue à Dubaï en 2018, dans laquelle le Conseil est chargé d'autoriser le Secrétaire général à affecter, à titre de priorité, un montant approprié au Fonds ASHI, le secrétariat propose que tout excédent de cette nature soit affecté en priorité au projet de bâtiment, et que, par la suite, tout excédent demeurant dans le registre des risques après l'achèvement du bâtiment soit transféré sur le Fonds ASHI, plutôt que sur le Fonds de réserve.

2.5 Le Président considère que les participants à la consultation virtuelle souhaitent proposer au Conseil, à sa prochaine réunion physique, de prendre note du rapport figurant dans le Document C20/7, qui sera mis à jour par le secrétariat afin de répondre aux questions soulevées et aux observations formulées au cours de la réunion, et de poursuivre les discussions sur les conclusions figurant dans le rapport du Groupe MSAG (Document C20/48) lors de la prochaine réunion physique du Conseil. En outre, les participants à la consultation virtuelle encouragent le secrétariat à étudier les incidences de la pandémie de COVID-19 et à examiner plus avant les différentes options pour la vente de la Tour en vue de la prochaine réunion du Groupe MSAG, ainsi qu'à en rendre compte à la prochaine réunion physique du Conseil. Ils notent que les Conseillers attendent avec intérêt de participer à une séance d'information à la fin de septembre 2020.

2.6 Il en est ainsi **conclu**.

# 3 Dates et durée proposées pour les sessions de 2021, 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil (GTC) de 2020, 2021, et 2022 (Document [C20/2](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0002/en))

3.1 La Secrétaire de la réunion présente le Document C20/2 et déclare que, conformément à la Résolution 77 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, et compte tenu de la Décision 612 (C19), le Conseil est invité à planifier ses trois prochaines sessions ordinaires, et à revoir cette planification d'une année à l'autre. Au titre de la Décision 619 relative aux locaux du siège, il est demandé au Secrétaire général de répondre aux besoins en ce qui concerne les salles de conférence et de réunion provisoires pendant la démolition et la phase de construction initiale du projet. Par conséquent, des discussions sont en cours avec le Centre international de conférences de Genève (CICG), et tout est mis en œuvre pour que les dates des sessions du Conseil ne coïncident pas avec celles d'autres réunions de l'Union. Afin d'améliorer la planification, il a également été proposé que le Conseil approuve les dates des séries de réunion des GTC et des Groupes d'experts pour 2020, 2021 et 2022. Dans la mesure où faut d'urgence définir le lieu où se tiendront les sessions du Conseil à partir de 2023, une consultation pourrait être organisée par correspondance pour approuver les dates de réunion proposées et adopter le projet de décision figurant dans l'Annexe du Document C20/2.

3.2 Au cours de la discussion qui s'ensuit, les Conseillers souscrivent à la nécessité d'organiser une consultation par correspondance et de trouver les dates et lieux des réunions futures pendant les phases de démolition et de construction. Un Conseiller fait remarquer qu'il faut éviter que les dates des sessions du Conseil de l'UIT coïncident avec les réunions du Conseil de l'Union postale universelle. Les Conseillers se disent préoccupés par le fait qu'aucune date n'a été fixée pour la réunion physique de 2020 du Conseil. Il est notamment proposé de remplacer les réunions des GTC prévues en septembre 2020 par une session physique du Conseil, ou de tenir la session physique en novembre 2020 pendant la période réservée jusqu'alors à l'AMNT. D'autres Conseillers soulignent que, du fait qu'il est impossible de prévoir l'évolution de la pandémie COVID-19, on ne peut à ce stade planifier des réunions pour 2020 avec certitude. Étant donné qu'il est probable que la pandémie se poursuive, tous les efforts doivent être déployés afin d'optimiser l'utilisation des TIC; des plans d'urgence doivent être mis en place au cas où une session physique du Conseil ne pourrait avoir lieu en 2020. Bien que certains Conseillers estiment qu'il faudrait également revoir la planification de la deuxième série de réunions des GTC et des Groupes d'experts en 2020, d'autres demandent des éclaircissements concernant la logistique afin d'assurer la continuité des travaux de ces groupes, dans l'éventualité où ils ne pourraient se réunir ou si le Conseil ne pouvait avoir lieu. Les GTC ne devraient pas se réunir tant qu'une session physique du Conseil n'a pas eu lieu.

3.3 Le Président fait valoir que, bien qu'il soit impossible à l'heure actuelle de fixer une date pour la session de 2020 du Conseil, le Secrétaire général espère être en mesure d'informer les conseillers sur ce sujet d'ici la fin de juillet 2020. La coordination avec d'autres organisations sera assurée, pour éviter tout chevauchement éventuel avec les dates des grandes réunions. Le Président considère que, de l'avis des participants à la consultation virtuelle:

– étant donné que cette question doit être traitée d'urgence, les réservations de salles devant être effectuées dès que possible afin de trouver un lieu de réunion, une consultation par correspondance des États Membres du Conseil devrait être organisée afin de confirmer les dates de ses sessions de 2021 et 2022, et d'approuver les dates de ses sessions de 2023, 2024, 2025 et 2026 ainsi que les dates des séries de réunion des GTC et des groupes d'experts pour 2020, 2021 et 2022, et d'adopter le projet de décision figurant dans l'Annexe du Document C20/2;

– dès que la situation sanitaire se sera améliorée, le secrétariat est encouragé à mener des consultations auprès des présidents des GTC et des groupes d'experts, pour décider si les réunions des groupes devraient se tenir en septembre et, dans l'affirmative, sous quelle forme; et

– dès que la situation sanitaire se sera améliorée, le Secrétaire général est encouragé à proposer des dates pour une réunion physique du Conseil en 2020, si cela est possible.

3.4 Il en est ainsi **conclu**.

# 4 Nouvel Indice de l'UIT (Documents [C20/62](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0062/en), [VC/3](https://www.itu.int/md/S20-CLVC-C-0003/en) et [VC/14](https://www.itu.int/md/S20-CLVC-C-0014/en))

4.1 La Directrice du BDT présente le Document C20/62, qui contient le rapport sur le nouvel Indice de l'UIT. Elle appelle aussi l'attention des participants sur le document d'information C20/INF/17. L'Indice de développement des TIC (IDI) initial s'appuyait sur 11 indicateurs. Il a été publié pour la première fois en 2009, puis a été publié chaque année jusqu'en 2017. En 2016, un processus visant à mettre à jour l'indice a été engagé. Un ensemble révisé de 14 indicateurs a été proposé. Malheureusement, plus de 50% des données nécessaires au calcul de l'indice IDI révisé n'étaient pas disponibles, de sorte qu'il a été impossible de publier l'Indice IDI révisé en 2018. Bien que deux séries d'ateliers sur le renforcement des capacités aient été organisés dans toutes les régions en 2018 et 2019 afin d'aider les États Membres, le problème de la disponibilité des données n'a pas pu être résolu, ce qui signifie que l'Indice pour 2019 n'a pas pu être publié non plus. Une proposition consistant à publier à nouveau l'indice dans un rapport en utilisant la méthode de l'Indice initial, en attendant que les problèmes liés aux indicateurs révisés aient été réglés, n'a pas recueilli l'adhésion de certains États Membres. Le secrétariat a donc informé les membres de l'UIT qu'il poursuivrait ses efforts en vue de mettre au point une méthodologie transparente, robuste et fiable. Deux réunions de groupes d'experts ont été organisées à cette fin en 2020, afin d'examiner un nouvel indice visant à évaluer dans quelle mesure les pays tirent parti des TIC dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). Là encore, aucun consensus n'a été trouvé concernant l'orientation proposée et le processus d'élaboration d'un tel indice. Le maintien de l'intégrité, de la qualité et de la pertinence des statistiques de l'UIT doit demeurer l'une des principales priorités de l'Union. La Division des statistiques de l'UIT s'est efforcée en permanence d'atteindre cet objectif. La confiance du public à l'égard des statistiques de l'UIT tient à l'indépendance professionnelle du secrétariat en ce qui concerne l'utilisation des données. Compte tenu de ces préoccupations, le secrétariat sollicite les orientations du Conseil quant à la marche à suivre.

4.2 Le Conseiller des Émirats arabes unis présente le Document VC/3 et remercie le BDT pour les efforts qu'il a déployés afin de trouver des solutions et de faciliter la publication dans un rapport de l'indice IDI, conformément à la Résolution 131 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires. Recommencer à utiliser les 11 indicateurs initiaux ne serait pas conforme à cette Résolution et ne constitue donc pas une solution acceptable. La version préliminaire du nouvel indice, qui rattache l'utilisation des TIC aux ODD, repose dans une trop large mesure sur les données communiquées à d'autres organisations, ce qui pourrait poser un problème. L'Administration des Émirats arabes unis propose donc que les 14 nouveaux indicateurs proposés au titre de l'indice existant soient examinés par le groupe d'experts, avec la participation de toutes les administrations, afin de résoudre les problèmes éventuels et de permettre la mise à jour de l'Indice IDI dans les meilleurs délais, ce qui faciliterait une reprise rapide de la publication de l'Indice.

4.3 Le Conseiller de l'Arabie saoudite présente le Document VC/14 et fait observer que la non‑publication de l'indice IDI au cours des deux dernières années constitue un manquement aux dispositions de la Résolution 131 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires. Le nouvel indice proposé, bien qu'il soit excellent en principe, compte tenu des liens évidents qui existent entre les TIC et le développement durable, doit être considérablement amélioré avant de pouvoir être utilisé. L'Administration de l'Arabie saoudite propose que l'UIT publie à nouveau l'indice au moyen des indicateurs IDI existants, tout en continuant de mettre au point le nouvel indice dans le cadre des Groupes EGTI et EGH.

4.4 Au cours de la discussion qui s'ensuit, les Conseillers conviennent que les données communiquées par l'UIT devaient être de la plus haute qualité. Certains Conseillers insistent sur l'importance d'assurer la continuité de la publication, conformément à la Résolution 131 (Rév. Dubaï, 2018). Une solution doit donc être recherchée d'urgence. Si certains Conseillers souhaitent reprendre immédiatement la publication au moyen de la méthodologie de l'IDI initial, d'autres ne souscrivent pas à cette proposition, car les indicateurs sont obsolètes et doivent être révisés. Avec l'indice IDI révisé, les lacunes constatées dans la collecte de données des nouveaux indicateurs demeurent un problème L'UIT est renommée pour la très grande qualité des rapports statistiques qu'elle élabore; cette réputation ne doit pas être mise à mal. Les membres ont donc besoin de suffisamment de temps pour surmonter les obstacles qui entravent la collecte de données et garantir la qualité des données. Compte tenu des circonstances exceptionnelles qui ont marqué l'année 2020, il est peu probable que ces questions puissent être traitées d'ici à 2021. À titre de solution de compromis, un Conseiller propose d'identifier des indicateurs parmi les 14 indicateurs révisés, pour lesquels des données fiables sont déjà recueillies, et d'élaborer un rapport restreint, mais de qualité.

4.5 Bien qu'ils se félicitent de la proposition consistant à élaborer un nouvel indice sur les technologies numériques et le développement durable, compte tenu en particulier du rôle essentiel que jouent les TIC en tant que moteur du développement durable, de nombreux conseillers craignent que le fait de s'appuyer sur des données provenant d'autres organisations pose des problèmes. Le nouveau cadre proposé rend compte des travaux en cours et doit encore être considérablement affiné et faire l'objet de consultations supplémentaires, de préférence dans le cadre d'un groupe d'experts et avec la participation de tous les États Membres. Théoriquement, le groupe d'experts soumettra le nouvel indice proposé à la Conférence de plénipotentiaires de 2022, pour examen.

4.6 La Directrice du BDT remercie les participants pour leur engagement. Les TIC constituent indéniablement un moteur essentiel du développement durable. Le Secrétaire général des Nations Unies a lancé une nouvelle feuille de route pour la coopération numérique, qui met en avant l'importance des données aux fins de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions. Bien qu'elle ne publie plus l'indice IDI, l'UIT continue de recueillir et de publier des données relatives aux TIC. Toutefois, l'absence de consensus au sujet du processus qui devrait présider à l'élaboration du nouvel indice lié aux ODD continue de poser des problèmes. La réunion du groupe d'experts prévue en septembre 2020 pourrait toutefois offrir une occasion intéressante d'examiner l'indice proposé de manière plus détaillée. Des renseignements sur les problèmes particuliers concernant l'ensemble révisé de 14 indicateurs de l'Indice IDI sont présentés dans le document d'information C20/INF/17. Le secrétariat continuera de rechercher des solutions aux côtés des États Membres sur ces questions et présentera de plus amples informations au Conseil lors de sa prochaine réunion physique. Cependant, les orientations du Conseil sur la marche à suivre seront essentielles; le BDT a tout mis en œuvre pour trouver des solutions, mais il n'y a toujours pas de consensus quant à la manière de procéder.

4.7 Le Président considère que les participants à la consultation virtuelle, après avoir examiné les Documents C20/62, VC/3 et VC/14, souhaitent proposer au Conseil, à sa prochaine réunion physique, d'examiner les questions soulevées dans ces documents et de donner des orientations sur la marche à suivre en vue de l'élaboration d'un indice de l'UIT. Dans l'intervalle, le secrétariat est encouragé à continuer de collaborer avec le groupe d'experts en vue d'élaborer un indice fondé sur une méthodologie robuste, efficace et scientifiquement éprouvée, et de de publier un indice précis dans les plus brefs délais, compte tenu de la Résolution 131 (Rév. Dubaï, 2018).

4.8 Il en est ainsi **conclu**.

# 5 Liste des candidats aux fonctions de Président et Vice-Président des GTC, des GE et des GEI (Document [C20/21(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0021/en))

5.1 La Secrétaire de la réunion présente le Document C20/21(Rév.2), dont l'annexe contient la liste complète des présidents et vice-présidents des groupes de travail, des groupes d'experts et des groupes informels d'experts du Conseil, y compris les nouvelles candidatures aux postes devenus vacants. Elle indique qu'il est proposé d'organiser une consultation par correspondance des États Membres du Conseil, afin d'approuver les candidatures proposées pour les fonctions de président et vice-président, afin que les personnes concernées puissent prendre leurs fonctions le plus rapidement possible.

5.2 Un Conseiller indique qu'il n'est pas opposé à cette proposition sur le principe, mais demande pourquoi cette question est considérée comme urgente alors que les vice-présidents peuvent assurer la présidence, si nécessaire, jusqu'à ce qu'une réunion physique du Conseil puisse avoir lieu.

5.3 La Secrétaire de la réunion précise que certains des groupes prévoient de se réunir prochainement. La confirmation des candidats dans leurs fonctions faciliterait le début des travaux.

5.4 Le Président considère que les participants à la consultation virtuelle souhaitent faire savoir que, compte tenu du caractère urgent de cette question, une consultation par correspondance des États Membres du Conseil devrait être organisée afin d'approuver la nomination des nouveaux présidents et vice-présidents, pour que ceux-ci puissent prendre leurs fonctions dès que possible.

5.5 Il en est ainsi **conclu**.

# 6 Calendrier des futures conférences, assemblées et réunions de l'Union: 2020‑2023 (Document [C20/37](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0037/en))

6.1 Le Chef du Département des conférences et des publications présente le Document C20/37, qui présente un calendrier des manifestations prévues pour la période 2020‑2023, compte tenu des Résolutions pertinentes de la Conférence des plénipotentiaires. Pour l'année 2020, il faut tenir compte de divers changements de dates et de diverses annulations dus à la pandémie de COVID-19, étant entendu que la plupart des réunions de l'Union peuvent se dérouler de manière virtuelle. Les dates et lieux pour le deuxième semestre de 2022 et pour 2023 sont provisoires, car ils dépendront des contraintes liées à la démolition et à la reconstruction du bâtiment Varembé.

6.2 Le Président indique qu'à la suite de consultations entre le secrétariat et les co‑organisateurs du Forum du SMSI, il est proposé que l'édition de 2022 du Forum du SMSI se tienne du dimanche 29 mai au jeudi 2 juin 2022, et que le Forum mondial des politiques de télécommunications/TIC (FMPT) ait lieu du mercredi 1er juin au vendredi 3 juin 2022.

6.3 Un Conseiller souligne qu'il importe d'éviter de programmer des manifestations pendant le mois de ramadan.

6.4 Le Président donne l'assurance aux Conseillers que le secrétariat tiendra compte de ces considérations. Il considère que les participants à la consultation virtuelle souhaitent encourager le secrétariat à mettre à jour le Document C20/37, compte tenu des résultats des discussions menées dans le cadre de la consultation virtuelle, à éviter si possible les périodes religieuses et à présenter ce document lors de la prochaine réunion physique du Conseil.

6.5 Il en est ainsi **conclu**.

# 7 Incidences de la pandémie de COVID-19 sur le fonctionnement et les activités de l'UIT (Documents [C20/66](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0066/en), [VC/2](https://www.itu.int/md/S20-CLVC-C-0002/en), [VC/10](https://www.itu.int/md/S20-CLVC-C-0010/en) et [VC/13](https://www.itu.int/md/S20-CLVC-C-0013/en))

7.1 Le Chef du Département de la planification stratégique et des relations avec les Membres présente le Document VC/13, qui contient un résumé des incidences de la pandémie de COVID-19 sur le secteur des télécommunications/TIC ainsi que sur le fonctionnement et les activités de l'Union. Ce document met aussi en avant les nouvelles initiatives et les nouveaux programmes de travail, ainsi que les mesures mis en place afin de faire face à ces circonstances sans précédent.

7.2 Le Conseiller de la Fédération de Russie présente les Documents C20/66 et VC/2 et souscrit à la déclaration du Secrétaire général concernant le lancement d'une plate-forme mondiale visant à contribuer à protéger les réseaux de télécommunication pendant la crise liée au COVID-19, ainsi que les initiatives connexes qui ont été prises par l'Union. Le COVID-19 a clairement mis en évidence l'importance des télécommunications, des TIC et de l'information pour la société et les particuliers, et surtout pour assurer la continuité des services essentiel et éviter le sentiment d'isolement. Parallèlement, les normes solides de l'UIT appuieront les travaux dans divers domaines, tels que l'enseignement à distance, le télétravail et la télémédecine. Il conviendrait d'encourager le Secrétaire général à mettre en avant les activités de l'UIT visant à faire face au COVID-19 au sein des instances des Nations Unies. Un projet de Résolution sur l'utilisation des télécommunications et des TIC à l'appui des mesures visant à lutter contre la pandémie de COVID-19 et des efforts de rétablissement (Document C20/66), est présenté pour observations, en attendant l'examen détaillé de ce projet et son adoption éventuelle par le Conseil à sa prochaine réunion physique.

7.3 Le Conseiller de la Chine présente le Document VC/10, qui met en évidence les incidences de la pandémie sur les travaux de l'Union et de ses États Membres. Il indique en particulier que des difficultés ont été rencontrées en ce qui concerne le climat d'incertitude qui entoure la reprise des réunions physiques, le fait que les règles et les procédures en matière de prise de décisions lors des réunions virtuelles ne sont pas clairement définies et le fait que les possibilités de participation aux réunions virtuelles sont inégales, la qualité des infrastructures de réseau et l'accessibilité financière étant différentes entre pays développés et pays en développement. Il est donc proposé que l'Union renforce la participation à distance en augmentant son apport, en termes d'équipements et de technologies, et en utilisant activement les nouvelles TIC; en examinant et en élaborant des lignes directrices sur la participation à distance aux conférences de l'UIT, tout en tenant compte des différences entre les trois Secteurs à cet égard; en augmentant l'appui financier et technique fourni aux pays en développement et en assurant le renforcement des capacités, en particulier pour les PMA; et en partageant les données d'expérience pertinentes et des bonnes pratiques.

7.4 Au cours de la discussion qui s'ensuit, les participants accueillent très favorablement l'approche innovante et professionnelle adoptée par l'Union pour faire face à la pandémie de COVID-19. Ils remercient également le Président de la consultation virtuelle pour sa conduite avisée des débats. Bien que les propositions contenues dans les Documents C20/66, VC/2 et VC/10 suscitent un certain intérêt, les participants insistent sur la nécessité de poursuivre la discussion et soulignent, comme l'a déclaré le Conseiller de la Fédération de Russie, qu'il faudra attendre la tenue d'une réunion physique du Conseil avant d'adopter un projet de Résolution. Il est proposé que le titre du projet de Résolution ait une portée plus générale et ne fasse pas uniquement mention du COVID-19.

7.5 Une Conseillère fait observer que la situation découlant de la pandémie a permis de réaliser des économies au titre des missions et des réunions, qui pourraient compenser les coûts supplémentaires éventuels engendrés par les réunions virtuelles et le télétravail. Elle demande si les incidences financières du COVID-19 sur l'Union ont été expressément examinées et sollicite des informations à cet égard. Trois Conseillers s'associent à cette demande. Une autre Conseillère se félicite du déroulement de la consultation virtuelle et de la valeur ajoutée que celle-ci apporte. On pourrait envisager d'organiser une autre consultation de ce type au cas où il serait impossible de tenir une réunion physique du Conseil d'ici la fin de 2020.

7.6 Une Conseillère fait observer que la capacité d'intervention de l'UIT en situation d'urgence est, dans une certaine mesure, limitée par les règlements et règles qui régissent l'Union. Elle propose que le Règlement intérieur du Conseil, en particulier, soit mis à jour, afin de résoudre les problèmes de procédure liés à l'organisation de réunions virtuelles et aux restrictions en matière de prise de décisions dans des circonstances exceptionnelles. Un autre Conseiller appuie cette proposition, mais une Conseillère indique qu'elle la désapprouve et souligne que les travaux de l'Union devraient se poursuivre dans le respect des règles et procédures existantes, y compris en ce qui concerne la possibilité pour le Conseil de prendre des décisions par correspondance. Une autre Conseillère appuie cependant la contribution présentée par la Chine dans le Document VC/10 et souligne la nécessité de poursuivre les travaux conformément aux dispositions pertinentes de la Résolution 167 (Rév. Dubaï, 2018). Elle insiste sur l'importance du rôle que jouent l'UIT, l'OMS et d'autres organisations internationales, ainsi que de la coopération internationale à tous les niveaux, et met l'accent sur la nécessité de veiller à ce que tous les pays bénéficient d'un accès équitable aux télécommunications et aux TIC en général, et aux plateformes virtuelles en particulier, en cette période de crise.

7.7 Le Président considère que les participants à la consultation virtuelle souhaitent encourager le secrétariat à réviser le Document VC/13, pour tenir compte des éléments contenus dans les Documents VC/2 et VC/10 et des observations formulées au cours de la consultation, ainsi que des incidences financières de la pandémie de COVID-19 sur l'UIT, et à le présenter au Conseil à sa prochaine réunion physique; encourager le Secrétaire général à mettre en avant les activités de l'UIT visant à lutter contre le COVID-19 dans les instances des Nations Unies et à poursuivre la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, afin de promouvoir le rôle important des TIC dans la lutte menée à l'échelle mondiale contre la pandémie; et encourager le secrétariat à continuer de répondre aux préoccupations d'ordre technique, juridique et logistique, afin de faciliter la participation à distance aux réunions de l'UIT.

7.8 Il en est ainsi **conclu**.

# 8 Clôture de la Consultation virtuelle

8.1 Le Président déclare que les résultats de la quatrième séance de la consultation virtuelle seront présentés dans le Document VC/DT/1(Rév.3), qui sera publié sur la page web du Conseil afin que les Conseillers puissent l'examiner. Les participants sont invités à soumettre leurs observations avant le mercredi 17 juin 2020.

8.2 Le Secrétaire général se félicite des bons résultats de la consultation virtuelle, qui a été organisée conformément aux principes de transparence, d'équité, d'efficience, d'efficacité et de continuité des activités. Au total, 67 États Membres, parmi lesquels figurent les 48 États Membres du Conseil, ont été représentés; la proportion de femmes parmi les délégués inscrits avoisinait 45%. Le Secrétaire général examinera attentivement les résultats de la consultation avec le Président. À mesure que le secrétariat continue de suivre l'évolution de la situation liée au COVID‑19, le Secrétaire général fera régulièrement rapport aux Conseillers sur les perspectives en ce qui concerne l'organisation d'une réunion physique. La proposition consistant à tenir d'autres consultations virtuelles à l'avenir sera prise en considération. Le Secrétaire général se félicite de la souplesse dont ont fait preuve les participants et exprime sa gratitude envers tous ceux qui ont participé à la préparation et à l'organisation de la consultation virtuelle. Il remercie également M. Eric Dalhen, Chef du Département de la gestion des ressources humaines, qui quittera bientôt l'Union, pour ses nombreuses années de service et lui souhaite plein succès pour l'avenir. Au lendemain du COVID-19, l'UIT doit continuer de façonner un avenir numérique dans lequel chacun, où qu'il se trouve, pourra tirer parti des technologies numériques. Il remet au Président un certificat virtuel; en reconnaissance de la façon remarquable dont il a assuré la présidence de la consultation virtuelle.

8.3 Le Président remercie tous les participants pour l'esprit constructif dont ils ont fait preuve durant la consultation virtuelle. Le travail à distance n'a pas toujours été simple, mais les quatre jours de discussion contribueront à assurer la continuité des activités de l'Union. Il remercie tous ceux qui ont appuyé le travail des Conseillers, en particulier les équipes techniques, la secrétaire, le Conseiller juridique et tout le personnel du service des conférences. Les travaux préparatoires menés durant deux mois par le Secrétaire général et le secrétariat ont largement contribué au succès de la consultation. Des personnes expérimentées, en particulier M. Arasteh de la République islamique d'Iran, ont également apporté un soutien et des conseils inestimables.

Le Secrétaire général: Le Président:

H. ZHAO S. BIN GHELAITA